

Commission « Véloroutes Voies Vertes » rapport d'activités 2022



Inauguration le 4 octobre 2022 de la section sortie nord d'Aix-les-Bains de la Véloroute « Via 5 Lacs »

L'année prochaine notre fédération créée en 1923, va fêter son 100^{ème} anniversaire. En Europe, elle est de loin, la plus importante association de cyclotouristes. Elle est **reconnue d'utilité publique** avec ses comités régionaux et départementaux. Elle bénéficie de l'État de la délégation pour le développement du cyclotourisme sous toutes ses formes. Elle reste via ses comités, un partenaire très actif, en matière d'expertise d'usage des VVV auprès des collectivités.

En Savoie, pour les VVV, votre comité est le délégué départemental de l'Association Française pour le développement des Véloroutes Voies Vertes  interface associative qui représente l'ensemble des usagers du transport en mobilité douce. Elle a été créée par les 3 fédérations membres fondatrices : la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT ) , la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) et la Fédération Française de Roller-Skating (FFRS). Son principal objectif est de suivre et développer partout en France les VVV, notamment, le Schéma National des Véloroutes.

Ce schéma national initialement élaboré en 1995, par la FFCT  a été adopté en 1998 par l'État dans le cadre des objectifs fixés dans la loi sur l'air adoptée en 1997.

L'AF3V  est depuis un membre permanent du Comité de Pilotage (COFIL) du Schéma National des Véloroutes (SNV) du Ministère de la Transition Écologie et de la Cohésion des Territoires.

Elle est la seule et unique représentante de l'ensemble des usagers utilisateurs du transport en mode doux : piétons, PMR (Personnes à Mobilité Réduite), rollers, cyclistes et EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) trottinettes etc...

Par ailleurs, le label créé par la FFCT  « **Territoire Vélo** » & « **Bases VTT** » a pour objectif de valoriser et d'accompagner les actions des territoires qui offrent : l'accueil, les services et les équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme, ainsi que des animations vélo.

En Savoie, Albertville, Aix-les-Bains, Montmélián et St Jean-de-Maurienne sont labellisés. La démarche de labellisation se poursuit auprès de Grand Chambéry.

Réaliser de nouvelles infrastructures reste l'objectif fixé par l'État aux collectivités locales.

Afin de les cofinancer pour assurer la continuité des réseaux cyclables, le gouvernement a lancé en 2018, son « **Plan National Vélo** ». L'année prochaine pour accompagner les collectivités, le gouvernement va leur allouer 250 M€, dont 6 M€ dédié pour développer le vélotourisme.

Afin de soutenir financièrement leurs projets et leurs dépenses pour établir leur schéma directeur cyclable, plusieurs collectivités savoyardes sont retenues au « Plan National Vélo » via l'appel à projet de l'ADEME (Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Par exemple en Savoie, Grand-Lac a obtenu 954 946 € du fonds d'État pour financer la section de la Véloroute « Via 5 Lacs » Aix -> Albens-Entrelacs, soit environ 40% du coût global.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) s'engage à cofinancer la réalisation de 400 km de VVV. À Aix-les-Bains, en janvier 2019, le Président de la région AuRA est venu signer un accord de partenariat avec Grand-Lac, pour l'accompagner financièrement dans la réalisation de la section de la Véloroute « Via 5 Lacs » entre Aix-les-Bains -> Albens-Entrelacs.

Dans l'Avant-Pays-Savoyard, la Région AuRA va assurer la maîtrise d'ouvrage de la section Bourdeau -> Paladru, mais aussi d'autres sections de l'itinéraire.

C'est la bonne nouvelle d'octobre 2022, l'avenir du financement pour la réalisation de la Véloroute « Via 5 Lacs » paraît mieux assuré. En effet, il a été retenu comme projet emblématique de la Région AuRA qui figure notamment, dans le **Contrat Plan État Région (CPER) 2021-2027**.

En Maurienne, la Région AuRA a repris les études de la Véloroute V67 auparavant portées par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) et va maintenant en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Afin de suivre la réalisation et l'actualisation du Schéma National des Véloroutes (SNV) la coordination de l'ensemble des collectivités, a été confié en 2019, à l'association Vélos & Territoires (VT) créée en 1999 à Chambéry et qui regroupe l'ensemble des départements et régions. Les membres du Comité de Pilotage (COFIL) sont le VT, le CEREMA, l'ADEME, la CIDUV, le VNF et l'AF3V , la seule à représenter l'ensemble national des usagers de la mobilité douce.

Le Département de la Savoie a lancé en 2019, via sa Direction des Politiques Territoriales et sa branche tourisme, un appel à projet auprès des collectivités. L'objectif est de favoriser l'offre supplémentaire d'itinéraires cyclables pour les équipements et services autour de ces infrastructures. Dans le prolongement du changement de compétences de certaines collectivités en 2014, la priorité du CD 73 est de finir l'ensemble des Véloroutes (EV17, V62 & V63), colonne vertébrale du réseau cyclable savoyard inscrit au schéma départemental, régional et national VVV.

Toutefois, le CD73 pourrait se porter maître d'ouvrage sur une dizaine de projets d'itinéraires récurrents, comme par exemple : le barreau de la liaison Montmélian -> St-Jeoire-le-Prieuré ou le pont de franchissement sur l'Isère à Alpespace de la V62 jusqu'au raccordement au département de l'Isère, pour se connecter sur la V 63 à Pontcharra.

La création de nouvelles boucles cyclables locales sont maintenant portées par les territoires concernés. L'État, les collectivités et l'Europe restent des partenaires financiers.

En Savoie, le Département, Grand-Chambéry, Grand-Lac et le Syndicat du Pays de Maurienne sont à ce jour adhérents, les réflexions se multiplient à l'échelle de tous les territoires savoyards dont la Communauté d'agglomération Arlysère, la Communauté de communes Cœur de Savoie, le SMAPS, le PNR de Chartreuse, Grand Lac ont finalisé leurs schémas directeurs cyclables. Grand Chambéry dispose d'un schéma directeur dans son PLUi Habitat-Déplacements.

En Tarentaise, 4 Communautés de communes portent un projet d'itinéraire cyclable en fond de vallée jusqu'à la Haute Tarentaise.

➤ **Véloroute « Via 5 Lacs » (Léman, Annecy, Bourget, Aiguebelette et Paladru)**

En 2010, le Comité  & l'AF3V  de Savoie ont initialement proposé ce projet de la véloroute « **Via 5 Lacs** » à Grand-Lac. Afin de pouvoir convaincre la collectivité, nous avons engagé en 2016 à nos frais, une étude de faisabilité. En novembre 2017, lors de l'inauguration de la galerie du Chat, le Président de Grand-Lac, nous a annoncé l'acceptation de sa collectivité de réaliser leur tracé.

À Aix-Les-Bains, en janvier 2019, le projet de la création de ce nouvel itinéraire cyclo-touristique d'intérêt régional est accepté avec enthousiasme par le Président de la Région AuRA Laurent WAUQUIEZ, avec la signature d'un accord de partenariat avec Grand-Lac.

Pour avancer efficacement et assurer sa représentation sur le tracé, la Région AuRA a confié au Sénateur Cédric VIAL, la section Lac de Paladru -> Lac d'Annecy et à Cyril PELLEVAL, la section Lac d'Annecy -> Léman (Copie lettre du Président d'AuRA, en annexe).

A terme, sur une longueur totale d'environ 160 km (Voiron -> Annemasse -> Genève), la Véloroute « **Via 5 Lacs** » reliera les 5 plus grands lacs naturels alpins d'origine glaciaire de l'hexagone situés en Dauphiné-Savoie, les lacs : du **Léman** (582 km²), d'**Annecy** (26,4 km²), du **Bourget** (44 km²), d'**Aiguebelette** (5,4 km²), de **Paladru** (3,6 km²) et via les étangs de Crosagny, les lacs de Chevelu.

Également, la Véloroute « **Via 5 Lacs** » permettra de desservir les deux parcs naturels régionaux, de Chartreuse et du massif des Bauges. En outre, elle sera interconnectée à Voiron à la V63 et également, à la V64 Véloroute de « la traversée des Alpes » de Marseille à Grenoble.

Dans les territoires traversés, la liaison assurée avec les gares ferroviaires des territoires, apportera une nouvelle offre de mobilité active au quotidien pour desservir les bassins d'emplois, également, pour les loisirs des habitants et enfin, de proposer un nouveau produit cyclo-touristique national.

La Véloroute traverse le territoire de Grand-Lac sur une distance d'environ 30 km, depuis la galerie de sécurité du Mont du Chat via le bord du lac du Bourget, Aix-les-Bains, Grésy-sur-Aix à Entrelacs-Albens. Fin 2023, elle va relier les 3 gares SNCF d'Aix, Grésy, Albens-Entrelacs.

Le train TER (vélo & VAE) va permettre de favoriser la mobilité douce, promouvoir comme moyen de transport quotidien domicile-travail et la desserte du sillon des bassins d'emplois de Rumilly, d'Albens-Entrelacs, La Biolle, Mognard, Grésy, Aix-les-Bains, Méry, le Bourget-du-Lac et Chambéry.

Le tout premier tronçon a été inauguré à Grésy/Aix en juin 2021, par le Président de la Région AuRA. Il dessert le nouveau site touristique récréatif des Gorges du Sierroz réalisé et mis en service par Grand-Lac avec un raccordement à la nouvelle aire de covoiturage de l'Embarcadère.

Cette année un nouveau tronçon a été réalisé sur le territoire de Grand-Lac, à la sortie nord d'Aix-les-Bains le long du boulevard Franklin Roosevelt. Il se connecte à la nouvelle VV reliant le quartier St-Simond le long de la berge du Sierroz au Grand Port point de jonction à la Véloroute (V63) et de la navette bateau-vélo Aix -> Conjux.

Un troisième tronçon de 11 km sera livré pour la fin 2023. Il permettra de relier les gorges du Sierroz en passant par la gare de Grésy-sur-Aix, jusqu'à la gare d'Albens-Entrelacs.

En Haute-Savoie, la Véloroute « **Via 5 Lacs** » va se connecter avec les VV de St-Félix, Rumilly. Elle va traverser le territoire de Grand Annecy qui a confié à l'agence INGETEC de Lyon l'étude de du tracé à partir de St-Félix pour desservir Alby-sur-Chéran, Seynod et rejoindre le lac d'Annecy.

Lors de l'inauguration en juin 2021 à Grésy-sur-Aix de la première portion entre le giratoire de Pontpierre et l'entrée d'Aix-les-Bains en présence de président de la Région AuRA, de Grand Lac, du CD 73 et CD 74, le président Christian Monteil du CD 74 a annoncé que l'itinéraire sera modifié à partir d'Annecy pour étudier une liaison directe au lac Léman à Genève, via Annemasse.

Dans l'avant-pays savoyard, le projet « **Via 5 Lacs** s'intègre dans le schéma directeur cyclable mené par le SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant-Pays-Savoyard) qui vient d'être terminé. Le SMAPS coordonne les 3 communautés de communes, du Val Guiers, du lac d'Aiguebelette et de Yenne. La Région AuRA va en assurer la maîtrise d'ouvrage de Bourdeau, jusqu'à Paladru.

En 2020, lors de la présentation du projet de tracé de la Véloroute « **Via 5 Lacs** » aux représentants des 3 CC membres du SMAPS étaient aussi présents, les départements (73, 38), de la Région AuRA. Étaient présents, des élus de la CC Cœur de Chartreuse et du Pays Voironnais avec l'idée que le projet puisse connecter les voies vertes existantes comme la toute récente VV de Chartreuse entre les Echelles et St-Joseph de Rivière, et celle en rive est du lac de Paladru.

La Véloroute « **Via 5 lacs** » pourra se connecter à la V63 au Sud à Voiron et vers le nord par le lac de Paladru, les Abrets, Aoste. Cette liaison cyclo-touristique est portée par le Département de l'Isère.

Faire face à l'insécurité routière dans la zone de rencontre à la sortie du tunnel du Chat et la galerie de sécurité côté Bourget, notamment, lors de la traversée mais aussi lors de la descente de la RD 1504, jusqu'au giratoire de la montée du col du Chat. Nous avons proposé une liaison alternative en site propre le long de la RD 1504 entre l'entrée de la galerie et le giratoire d'accès à Bourdeau et du Col du Chat. L'étude est en cours commandée par la Région AuRA via son bureau d'études SETEC.

Le tracé de la Véloroute « **Via 5 Lacs** » traverse les 3 départements 73 & 74 et en partie le 38, mais longe aussi les confins des Parcs Naturels Régionaux de Chartreuse, du massif des Bauges. Ce dernier vient de l'intégrer avec la V62 & V63 autour du parc afin de relier à terme en liaison cyclable à

toutes les gares ferroviaires piedmonts devenues ses portes officielles : Albertville, Montmélian, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly et Annecy.

Fin 2023, plus de 30 % du tracé de la Véloroute sera normalement réalisée. Maintenant, il appartient à la Région AuRA, de décider pour lui donner un nom définitif. Notre Comité  & L'AF3V.  qui sont les initiateurs de ce projet a proposé éventuellement le nom de la Véloroute « **Via 5 Lacs** ». Ensuite, il sera possible de l'inscrire au Schéma National des Véloroutes. Demande qui peut être encore faite auprès du COPIL, dans le cadre du cycle d'actualisation en cours de 2021, 2022 à 2023, comme nouvel itinéraire d'intérêt régional, national et aussi européen, puisqu'il va relier la Suisse.

➤ **EuroVéloRoute (EV17) « ViaRhôna » du Léman à la mer Méditerranée**

Terminer l'EuroVéloRoute (EV17) « **ViaRhôna** », reste l'objectif du comité d'itinéraire basé à Lyon qui supervise l'ensemble du tracé de Genève jusqu'au Port St-Louis du Rhône. Sur une longueur de 815 km, la EV17 traverse 118 communes, 12 départements et 3 régions : AuRA (440 km), le reste en PACA et MPLR.

En Savoie, la ViaRhôna traverse 3 cantons sur environ 50 km de Champagnieux -> Motz.

De Serrières-en-Chautagne -> Motz, deux sections sont à l'étude : une sur la commune de Serrières où une portion de ViaRhôna a été emportée sur près de 100 m par le Rhône, une autre permettant de relier la zone industrielle des Iles au plateau de Langefan.

Les études de la section du Fier au plateau de Châteaufort sont terminées et la consultation des entreprises de travaux est en cours. La mise en service de cette section est envisagée pour l'automne 2023.

Concernant le franchissement du Fier à Motz, en parallèle au pont actuel de la RD 991, l'étude de la passerelle est terminée. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le CD 74.

La livraison de l'ensemble de l'ouvrage est prévue normalement pour l'été 2023 (à suivre).

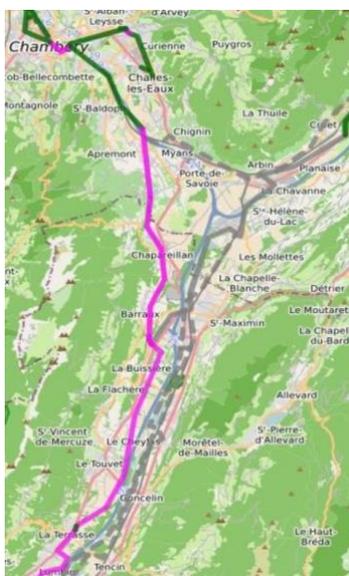
➤ **Véloroute « Belle-Via » (V62) : Montmélian, Albertville, Ugine, Faverges, Annecy**

La Véloroute « **Belle-Via** » devient son nom définitif. Elle couvre la V63 depuis (Valence -> Chambéry) mais aussi, la V62 (Chambéry -> Annecy) assurant la liaison Montmélian, Albertville, Ugine et Annecy. La mise en tourisme de l'ensemble sera assurée par Isère Attractivité.

En août 2006, inauguration de la liaison Ugine, Faverges a marqué le trait d'union cyclo-touristique entre les deux départements savoyards. En 2009, mise en service de la section entre Ugine et Albertville. En 2012 mise en service du tronçon Albertville, Frontenex. En juillet 2020, mise en service du tronçon St Hélène -> pont de Grésy-sur-Isère, fin 2020, jusqu'à St-Pierre d'Albigny et décembre 2022, arrivée à la ZI d'Arbin.

Les travaux portés par le CD73 se poursuivront en 2023 pour le reste du tracé entre Alpespace et Laissaud. À Montmélian, une passerelle de franchissement sur l'Isère à Alpespace est en cours d'étude par Cœur de Savoie, qui devrait en confier la maîtrise d'ouvrage au Département. La jonction avec Pontcharra en Isère sera effective dès la mise en service de cette passerelle.

Par ailleurs, l'étude et la réalisation de la jonction barreau entre Montmélian (V62) et St-Jeoire-le-Prieuré (V63) devraient également être portées par le CD 73.



Source 

➤ VéloRoute V67 Vallée de la Maurienne (Aiton / Bonneval 150 km)

L'étude et la réalisation du projet de la Véloroute V67 en fond de vallée à partir d'Aiton, jusqu'au Col du Mont Cenis, jonction avec l'Italie, sont portées par la Région AuRA.

Maître d'ouvrage sur 71 km via son bureau d'études SETEC et son pilotage à AMO / INGÉROP.

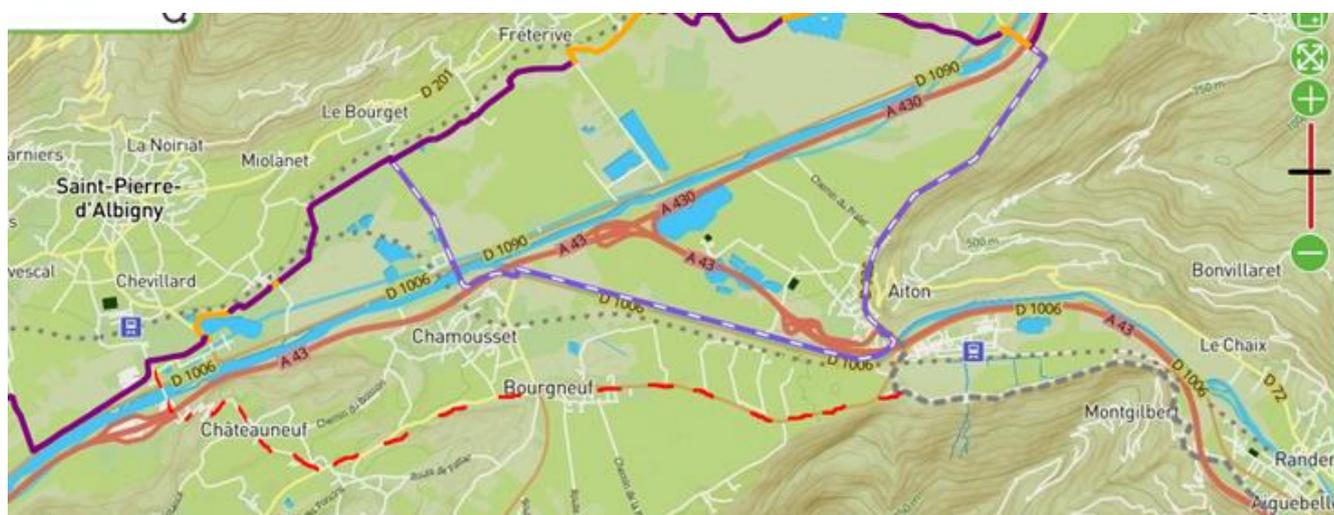
AuRA a repris les études engagées par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM).

Si tout va bien, les travaux pourraient commencer en 2023 (Copie lettre AuRA en annexe).

Ce projet s'inscrit également dans le cadre des mesures d'accompagnement du Lyon-Turin et bénéficie d'une aide financière du CD 73 dans le cadre du contrat de territoire.

Nous remercions Armand PORTAZ délégué AF3V  38, natif de la Maurienne, de se joindre à nous, pour nous apporter son expertise d'usage, de nous avoir organisé une réunion (visio) sur le projet, avec SETEC et une découverte sur place, du tracé en septembre en partenariat avec SPM.

Phasage de l'itinéraire cyclable



➤ **Véloroute Vallée de la Tarentaise**

En Tarentaise, l'État a mis en service la galerie de sécurité du tunnel du Siaix en Tarentaise sur la RN 90. Comme celle du Chat, elle permet aux cyclistes et aux piétons de circuler en toute sécurité entre St Marcel et Centron. Également, les 4 Communautés de Communes se sont regroupées au sein de l'Assemblée Pays de Tarentaise (APT) pour porter le projet d'un itinéraire cyclable en fond de vallée jusqu'à la Haute Tarentaise : la Communauté de communes de Haute-Tarentaise (CCHT) (Aime -> Ste Foy), la Communauté de communes des Versants d'Aime (CCVA) (Aime -> tunnel du Siaix), la Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT) (tunnel du Siaix -> Moûtiers / Aigueblanche), la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) (Moûtiers / Aigueblanche -> jonction avec Arlysère).

En Haute-Tarentaise, la section du prolongement de 3 km de la voie verte Aime, Bourg-St-Maurice (11 km) jusqu'à Villaroger a été mise en service en août 2018, elle devrait se poursuivre en direction de St Foy-en-Tarentaise.

➤ **Liaisons cyclables Viviers-du-Lac, Terre-Nue, Voglans, Chambéry Landiers**

La réalisation est en cours en vue de créer un nouvel itinéraire cyclable entre le Viviers-du-Lac et le giratoire de Terre-Nue jonction V63 / Technolac, mais également, aussi en direction du giratoire de l'aéroport à Voglans avec une connexion éventuelle à la zone d'activités des Landiers.

À terme, cet itinéraire va doubler l'actuel aménagement en bandes cyclables le long de la RD 1201.

Il offrira une meilleure sécurité pour les usagers de la mobilité douce, notamment, pour les déplacements domicile-travail à vélo. Ce nouveau tracé sécurisé permettra aussi d'éviter la traversée très délicate et dangereuse du giratoire de Villarcher.

➤ **Projet de mobilité douce en Chautagne**

En janvier 2020, Grand-Lac a lancé une étude concernant la mobilité douce sur l'ensemble de la Chautagne et notamment sur la phase opérationnelle que représente le tronçon voie verte en site propre au point de liaison à la ViaRôna à La loi jusqu'à Ruffieux ensuite Viuz, Chindrieux et Chanaz. Un beau projet viable financièrement, avec un vrai attrait touristique local intéressant, respectueux de l'environnement.

Les travaux d'une première portion de voie verte sont en cours de réalisation entre le giratoire de Chaudieu et le giratoire des douze apôtres en direction de la gare et de la plage de Chindrieux.

Serge BOIJOUX Vice-Président du Comité de Savoie FFCT  délégué AF3V  boijoux.serge@gmail.com mobile : 06 06 58 35 15



Le Président

Monsieur Jean-pierre Brunet
Président
COMITÉ DE SAVOIE DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

Nos réf. : S2207-04922

Le Conseil régional, le 15 SEP. 2022

Monsieur le Président,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est dotée d'une politique ambitieuse pour contribuer à l'aménagement des Véloroutes voies vertes et à l'essor du tourisme à vélo. En soutenant les itinéraires qui incarnent l'histoire et la géographie régionale, constituant un fil conducteur de la découverte de la Région, entre fleuves et vallées. L'itinéraire reliant les 5 lacs alpins naturels doit trouver toute sa place dans ce réseau.

J'ai souhaité que la Région impulse et accompagne la réalisation de ce beau projet, depuis la coordination et l'animation de l'ensemble des collectivités et partenaires concernés pour la définition d'un projet partagé jusqu'au financement et la réalisation en maîtrise d'ouvrage.

Pour avancer ensemble sur le tracé de cet itinéraire, j'ai confié à Cédric VIAL pour la section entre le lac de Paladru et le Lac du Bourget, ainsi que celle qui connecte ensuite jusqu'au Lac d'Annecy, et à Cyril PELLEVAT pour la section du Lac d'Annecy au lac Léman, le soin de me représenter auprès de vous pour identifier l'itinéraire qui valorisera au mieux les sites naturels et touristiques majeurs, les voies existantes ainsi que les points difficiles qu'il conviendra de résoudre ensemble et en suivre la réalisation.

Ils reviendront vers vous pour des contacts bilatéraux et l'organisation de comités de pilotage pour la définition des tracés et la mise en œuvre des projets validés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Laurent WAUGBIEZ



Emilie BONNIVARD

Conseillère déléguée

Votre interlocuteur :
Elise SAUTEL, chargée d'opérations
Service Maîtrise d'ouvrage, infrastructures
routières et linéaires
Tél. : 04 20 73 59 44
Courriel : elise.sautel@auvergne-rhonealpes.fr

Réf. : DM22 146252 S2203-01518

MONSIEUR SERGE BOUJOUX
DELEGUE DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE
AF3V (ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE
DEVELOPPEMENT DES VELOCROUTES ET
VOIES VERTES)
41 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
60100 CREIL

Objet : Itinéraire cyclable Vallée de la
Maurienne

Le Conseil régional, le 18 mars 2022

 Monsieur le délégué départemental,

L'itinéraire cyclable de la Vallée de la Maurienne reliera à terme de manière confortable et continue les villes d'Alfon et de Bonneval-sur-Arc distantes de 154 km.

La réalisation de cet itinéraire cyclable doit permettre de répondre à différents objectifs pour le développement de la vallée. Si cette dernière constitue déjà une destination de prédilection pour les pratiques cyclables les plus sportives, l'itinéraire doit permettre d'offrir une infrastructure confortable pour des usages touristiques « tout public », mais aussi pour les déplacements quotidiens des riverains au sein et entre les communes traversées par cette nouvelle infrastructure.

Maître d'ouvrage d'environ 71,5 km des aménagements de l'itinéraire cyclable de la Vallée de la Maurienne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes engage une nouvelle phase d'étude qui doit conduire à finaliser précocement le projet et à démarrer les travaux courant 2023.

Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'attache à prendre en compte, le plus en amont possible, tant les contextes environnementaux, économiques et sociaux dans lesquels le projet s'insérera, que la perception et les attentes des acteurs, des populations et des usagers concernés.

Aujourd'hui, le projet est mené par la Direction des mobilités de la Région qui vient de confier les études de maîtrise d'œuvre et l'animation de la communication à l'équipe Ingérop / Komenvior.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20032 - 69600 Lyon Cedex 2
Tél. 04 20 73 40 00 Fax. 04 20 73 42 16

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Chambéry
33 Boulevard Léon Buisson CS 90036
63000 Chambéry Cedex 2
Tél. 04 73 31 80 80



auvergne-rhonealpes.fr

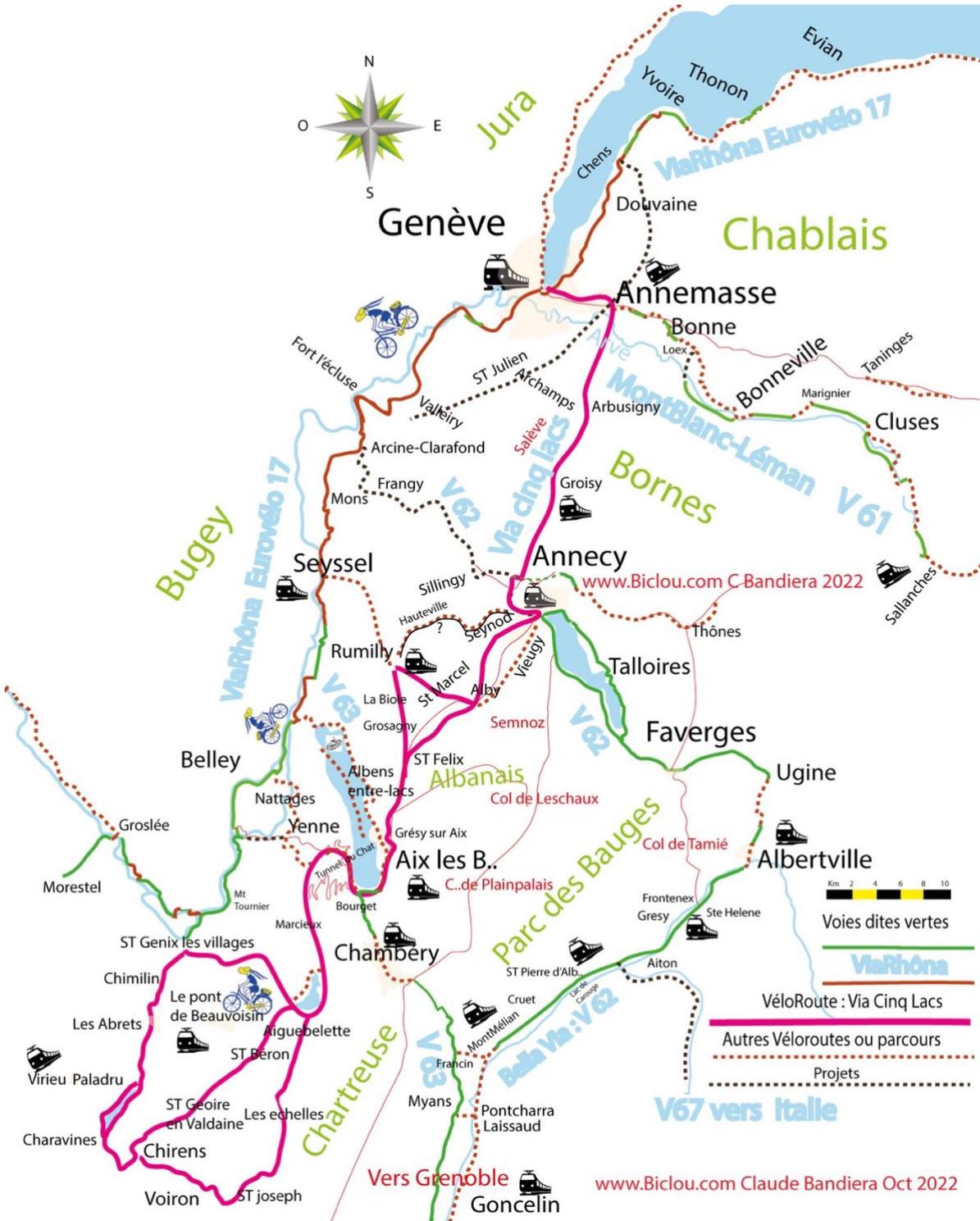


VéloRoute Via 5 Lacs

Léman, Aiguebelette, Annecy, Bourget, Paladru



Fédération Française de Cyclotourisme



➤ Carte de l'Avant-Pays Savoyard de la VéloRoute « Via 5 Lacs » (Paladru, Aiguebelette)

